Famille AGIUS FERNANDEZ Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(16)	79.20
Garderie	Septembre-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	183.2

Règlement à effectuer **183.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille BLOCKMANS Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			-104.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(5)	24.75
Garderie	Septembre-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	128.75

Règlement à effectuer **24.75**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CARRETTE / MARQUAIS Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			-104.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(16)	79.20
Garderie	Septembre-26	(10)	10.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	193.2

Règlement à effectuer **89.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CASEMAJOR Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(16)	79.20
Garderie	Septembre-26	(29)	29.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	212.2

Règlement à effectuer **212.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CAUCHI/HAURIE Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(16)	79.20
Garderie	Septembre-26	(29)	29.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	212.2

Règlement à effectuer **212.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CHOPIN LABIELLE Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(16)	79.20
Garderie	Septembre-26	(28)	28.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	211.2

Règlement à effectuer **211.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COLLIN Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			-208.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		208.00
Cantine	Septembre-26	(13)	64.35
Garderie	Septembre-26	(10)	10.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	282.35

Règlement à effectuer **74.35**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COUSSOOU BARON Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(16)	79.20
Garderie	Septembre-26	(6)	6.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	189.2

Règlement à effectuer **189.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COYCAUT Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			-208.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		208.00
Cantine	Septembre-26	(32)	158.40
Garderie	Septembre-26	(7)	7.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	373.4
Règlement à effectuer			**165.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DESCHAMPS Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			-104.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(16)	79.20
Garderie	Septembre-26	(27)	27.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	210.2
Règlement à effectuer			**106.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DIEGO-LLANOS Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(0)	0.00
Garderie	Septembre-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	104
Règlement à effectuer			**104**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DRUON Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(16)	79.20
Garderie	Septembre-26	(1)	1.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	184.2
Règlement à effectuer			**184.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/1 Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			-104.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(16)	79.20
Garderie	Septembre-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	183.2

Règlement à effectuer **79.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/2 Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			-104.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(16)	79.20
Garderie	Septembre-26	(5)	5.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	188.2

Règlement à effectuer **84.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille ETIENNE Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		208.00
Cantine	Septembre-26	(20)	99.00
Garderie	Septembre-26	(8)	8.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	315

Règlement à effectuer **315**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille FATRAS CHARLOT Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		208.00
Cantine	Septembre-26	(32)	158.40
Garderie	Septembre-26	(17)	17.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	383.4

Règlement à effectuer **383.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HERRAIZ Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			-104.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(16)	79.20
Garderie	Septembre-26	(11)	11.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	194.2
Règlement à effectuer			**90.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HIDALGO-MIGUEZ Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			-104.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(16)	79.20
Garderie	Septembre-26	(31)	31.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	214.2
Règlement à effectuer			**110.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAMBERT/REY Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(11)	54.45
Garderie	Septembre-26	(17)	17.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	175.45
Règlement à effectuer			**175.45**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAPEYRE Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		208.00
Cantine	Septembre-26	(32)	158.40
Garderie	Septembre-26	(30)	30.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	396.4
Règlement à effectuer			**396.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LART VARGAS Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			-104.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(16)	79.20
Garderie	Septembre-26	(11)	11.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	194.2

Règlement à effectuer **90.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LEROY/CONSTANTIN Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(16)	79.20
Garderie	Septembre-26	(14)	14.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	197.2

Règlement à effectuer **197.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille PEDEDAUT Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			-104.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(16)	79.20
Garderie	Septembre-26	(10)	10.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	193.2

Règlement à effectuer **89.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille QUANTIN Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(16)	79.20
Garderie	Septembre-26	(19)	19.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	202.2

Règlement à effectuer **202.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille RESSE Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(16)	79.20
Garderie	Septembre-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	183.2

Règlement à effectuer **183.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SANDINI Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			-104.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(3)	14.85
Garderie	Septembre-26	(11)	11.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	129.85

Règlement à effectuer **25.85**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille WEYER / PIPOZ Facture au 30/09/2026

Au 11/10/2026

Solde des mois précédents			-104.00
Avance versée			0.00
Participation	Septembre-26		104.00
Cantine	Septembre-26	(16)	79.20
Garderie	Septembre-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Septembre-26	(0)	0.00
		S/Total	183.2

Règlement à effectuer **79.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.